



### Le temps de la vérité

Plusieurs sources internationales comme le WEF ou l'OCDE s'accordent à dire que notre pays dispose de hautes écoles performantes et d'un système d'éducation excellent. De quoi réjouir les chercheurs, les enseignants et les innovateurs, ainsi que ceux qui les soutiennent, les politiques et les collectivités publiques. Ces organismes internationaux précisent aussi que ce niveau d'excellence ne peut perdurer sans des investissements continus.

Or, c'est à cet instant que le Gouvernement revient avec ses recettes miracles: un programme d'économies et un recul des investissements pour les années 2011-2013, au moment même où le rattrapage décidé pour la période 2008-2011 sera interrompu. Et alors même qu'une différence de moins 1,5% entre le message FRI 2008-2011 et le taux de croissance ciblé 2008-2015 est déjà programmée.

Au-delà de la dispute sur les chiffres, les faits: le Gouvernement pourrait remettre en vigueur sa politique du yo-yo pour la formation et la recherche. Certes, il promet de ne pas appliquer la technique de la tondeuse à gazon et de publier avant la fin de l'année un rapport sur l'évaluation des tâches. Nous verrons alors bien où il fixe les priorités.

Le système suisse d'éducation et de recherche exige un engagement constant, afin de garantir un haut niveau. Négliger la formation relève d'une vision à court terme. Si la Suisse veut rester innovante et concurrentielle, elle doit pouvoir maintenir un niveau d'éducation et de recherche élevé et continuer à se développer.

Tiana A. Moser, conseillère nationale Membre du bureau du team politique FUTURE Votation populaire du 7 mars 2010

## Oui à la dignité de la personne humaine dans la recherche

Les Académies suisses des sciences et le Fonds national suisse (FNS) sont favorables au nouvel article constitutionnel relatif à la recherche sur l'être humain, sur lequel le peuple et les cantons se prononceront le 7 mars 2010. Cet article crée une base pour uniformiser au niveau national les conditionscadres en matière de recherche sur l'être humain.

Le nouvel article constitutionnel relatif à la recherche sur l'être humain délègue à la Confédération la responsabilité de réglementer la recherche dans ce domaine. Il protège la dignité et la personnalité humaines lors de projets de recherche impliquant des êtres humains. Les Académies suisses des sciences et le Fonds national suisse (FNS) ont à cœur de préserver la dignité humaine des sujets de recherche et sont favorables à des dispositions homogènes sur le plan fédéral. C'est pourquoi ils s'engagent en faveur du OUI le 7 mars prochain.

### La protection de la dignité et de la personnalité vaut pour tous les domaines de recherche.

#### Dialogue ouvert avec la société

Le nouvel article constitutionnel crée l'homogénéité: les prescriptions, jusque-là lacunaires et différentes d'un canton à l'autre, font place à des dispositions valables pour toute la Suisse. La population peut ainsi prendre part à un débat clair et compréhensible sur les questions d'éthique dans la recherche. Les chercheurs participent volontiers à un tel débat de société. C'est pour eux l'occasion de discuter du rôle et de l'importance de la science pour la société, mais aussi de ses limites.

#### Recherche libre mais responsable

La liberté de la recherche est un bien précieux, car elle joue un rôle très important dans la société. C'est pourquoi elle est mentionnée dans le nouvel article constitutionnel et protégée par un article dans la Constitution fédérale (art. 20). La mention de la liberté de la recherche

### La dignité de l'être humain prévaut sur la liberté de la recherche.

dans le nouvel article constitutionnel a fait l'objet de longs débats au Parlement. Durant la session d'automne 2009, le Conseil des Etats a finalement suivi le Conseil national et inscrit la liberté de la recherche dans le nouvel article. Il a toutefois souligné que la dignité de l'être humain doit toujours prévaloir sur la liberté de la recherche lorsque toutes deux sont en concurrence. Les Académies suisses des sciences et le Fonds national suisse approuvent ces précisions. Les chercheurs en Suisse sont conscients de leur responsabilité. Ils revendiquent un usage responsable de la liberté de la recherche et approuvent que cette liberté trouve ses limites lorsqu'elle touche à la dignité ou à la personnalité de l'être humain.

#### Médecine et biologie

Au niveau du but qu'il vise, c'est-àdire la protection de la dignité et de la personnalité, le nouvel article constitutionnel vaut pour toutes les disciplines de recherche. Les Académies suisses des sciences et le Fonds national suisse souscrivent à cette idée, car la dignité de l'être humain et la protection de la personnalité doivent être garanties dans tous les domaines de recherche. La limitation du domaine d'application de l'article à la recherche en biologie et en médecine n'apparaît qu'au paragraphe deux. Celui-ci fixe les principes qui réglementent la recherche dans ces deux domaines. Il s'agit notamment de la protection particulière accordée aux personnes incapables de discernement ou du caractère absolument obligatoire que revêt le refus d'une personne à participer à une expérience.

#### Discuter la loi plus tard

Le Conseil fédéral a approuvé en octobre 2009 déjà le projet de loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain – qui met en œuvre l'article constitutionnel – de même que le message correspondant. Les dispositions légales ne devraient toutefois pas jouer de rôle dans la votation sur l'article constitutionnel, mais être discutées après. Pour l'heure, il s'agit de déposer un OUI dans l'urne et de créer ainsi une base pour uniformiser les conditions-cadres et rendre transparentes les conditions ainsi que les procédures d'autorisation de la recherche.

#### **Impressum**

Bim Zytglogge 1 3011 Berne tél. 031 351 88 46 fax 031 351 88 47 www.reseau-future.ch

© Réseau FUTURE 2009

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

Le réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques dans le but d'accroître le soutien à la formation, à la recherche et à l'innovation ainsi que de stimuler le dialogue entre la science et la politique.

#### neus

### Rankings

### Hautes écoles suisses bien cotées

Deux des principaux rankings mondiaux des hautes écoles ont récemment fait connaître leurs résultats 2009. En octobre, le Times Higher Education Supplement a placé 7 institutions suisses dans les 200 meilleures universités au monde, dont 4 dans son top 100. Dans un ordre différent, le ranking de Shanghai de l'Université de Jiao Tong a désigné en novembre 6 institutions suisses dans son top 200, dont 3 dans le top 100.

Selon les domaines considérés, les deux EPF occupent des rangs excellents dans le top 10 ou top 20, alors que les grandes universités sont tout aussi bien considérées dans leurs disciplines respectives. Si ces rankings constituent un très bon indicateur de notoriété et de qualité, il est important de comparer ce qui est comparable. Ainsi, il ne serait d'aucun intérêt de mettre en regard les prestations d'une université très spécifique comme Saint-Gall et celles d'une université généraliste comme Genève.

Heureusement, le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) et la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) ont mis sur pied un site web simple et bien documenté sur cette problématique. Chaque visiteur y trouvera les informations qu'il cherche. www.universityrankings.ch

## Finances fédérales

# Economiser 1,5 milliard dès 2011

Le Conseil fédéral a fixé le 4 novembre 2009 les paramètres du programme de consolidation des finances fédérales 2011-13. Entre autres, il est prévu en 2011 et en 2012 de compenser 177 millions de francs d'investissements consentis dans le cadre des deux paquets de stabilisation conjoncturelle. Cela pourrait concerner le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (voir aussi l'éditorial en page 1). Au total, le programme de consolidation prévoit une économie annuelle de 1,5 milliard.

En regard de l'évolution incertaine de la conjoncture, les mesures d'économie ne représentent pour l'heure qu'une éventualité. D'ici à février ou mars 2010, le Département fédéral des finances (DFF) élaborera un rapport destiné à la consultation. Le Conseil fédéral prendra ses décisions définitives dans le cadre de la mise au point du budget 2011, en se fondant sur les données conjoncturelles qui seront alors disponibles et sur les résultats de la consultation.

#### Arrière-plan

### L'éducation globale

Les Académies suisses des sciences lancent un débat sur la Suisse de l'éducation en 2030. Le Parti libéral radical propose une stratégie pour une Suisse de l'innovation. Le Parti démocrate-chrétien en appelle lui à un renforcement de la formation professionnelle.

Les visions proposées convergent sur la nécessité d'une approche globale de l'éducation. Inutile – surtout pas par opportunisme politique – de vouloir opposer artificiellement les types de formation offerts aux jeunes. Un certificat de fin d'études, un diplôme secondaire et un master ont tous la même spécificité: ouvrir des portes professionnelles, offrir un avenir. L'important n'est pas quelle formation, mais une bonne formation. (cc)

#### SMS

## Benno Bättig est le nouveau secrétaire général du DFI dès 2010

Le Conseil fédéral a nommé Benno Bättig secrétaire général du Département fédéral de l'intérieur (DFI). Benno Bättig est actuellement secrétaire général du groupe Galenica et prendra ses nouvelles fonctions début 2010. Jean-Marc Crevoisier est confirmé comme chef de la communication du DFI.

## Partenariat de dix millions entre l'EPFL et EOS Holding

L'EPFL et le groupe énergétique EOS Holding ont conclu un partenariat de cinq ans portant sur dix millions de francs. Cette somme financera à parts égales une chaire d'enseignement et différents projets de recherche dans le domaine de l'énergie.

#### Le Conseil fédéral adopte le rapport sur la formation continue

Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur la formation continue et chargé le Département fédéral de l'économie (DFE) de constituer une commission d'experts pour élaborer d'ici 2011 un projet de loi sur la formation continue.

### Neuf pourcent des étudiants ont obtenu une bourse en 2008

Sur les 555'000 personnes à avoir accompli une formation post-obligatoire en 2008, 9% étaient au bénéfice d'une bourse ou d'un prêt. C'est le taux le plus bas depuis 1990. Les étudiants des hautes écoles ont obtenu 48% des aides financières, ceux de la formation professionnelle initiale du secondaire II 44%. Au total, les cantons ont octroyé 303 millions de francs en bourses et en prêts, ainsi qu'il ressort des chiffres de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

### www.bfs.admin.ch → Thèmes → Education, science → Actualités

#### La révision totale de la Loi sur la recherche est en consultation

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur la révision totale de la Loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). La révision vise à préciser les compétences des organes chargés d'encourager la recherche, à clarifier les tâches en matière de coopération internationale et de recherche de l'administration fédérale, et à simplifier les procédures de planification. Le Conseil fédéral ne va transmettre aux Chambres le message sur la révision totale de la LERI qu'au terme des délibérations sur la Loi sur les hautes écoles et leur coordination (LAHE).

### L'IHEID acquiert le statut d'institution universitaire

Le Conseil fédéral a reconnu l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) de Genève comme une institution universitaire. L'IHEID pourra bénéficier des subventions accordées en vertu de la Loi fédérale sur l'aide aux universités (LAU).

### Participer aux programmes de formation de l'UE

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) est favorable à la participation de la Suisse aux programmes d'éducation et de jeunesse de l'UE jusqu'en 2013. Pour ce faire, la Suisse devra verser une contribution de 50,1 millions d'euros (environ 77 millions de francs).

## Pour une prolongation du moratoire sur les OGM dans l'agriculture

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E) a approuvé une prolongation de trois ans du moratoire sur l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture. La commission souhaite que le Programme national de recherche 59 (PNR 59) sur l'utilité et les risques de la dissémination des plantes génétiquement modifiées puisse se terminer sans pression politique.

### Rapport sur la conciliation entre vie familiale et études

Comme le montre le rapport du Conseil fédéral sur la conciliation entre vie familiale et études, la réforme de Bologne ne semble pas affecter la compatibilité entre les études et la vie familiale. Les étudiants avec enfants sont en revanche confrontés à une triple sollicitation: études, responsabilités parentales et activité rémunérée. C'est maintenant aux politiques ainsi qu'aux responsables de l'administration et des hautes écoles d'améliorer la situation.

www.edi.admin.ch → Actualité → Communiqués de presse 2009

#### Bernhard Pulver à la tête de la CUS

La Conférence universitaire suisse (CUS) a élu comme nouveau président pour la période 2010-11 Bernhard Pulver, directeur de l'instruction publique du Canton de Berne. Le mandat de la présidente actuelle, Regine Aeppli, se termine à la fin 2009.

### Accord de coopération scientifique avec le Brésil

La Suisse et le Brésil ont conclu un accord de coopération scientifique et technologique. Il prévoit des échanges entre chercheurs et des projets de recherche communs.

## La CTI commencera ses activités sous sa nouvelle forme début 2011

La présidence de l'Agence pour la promotion de l'innovation (CTI) sera mise en place début 2010. La CTI pourra débuter ses activités sous sa nouvelle forme l'année suivante. Suite à la révision partielle de la Loi sur la recherche, entérinée par le Parlement lors de la session d'automne 2009, la CTI devient une commission indépendante de l'administration dotée de compétences décisionnelles propres.

### Actualités sur le site de FUTURE

Sur le site web www.reseau-future.ch, vous trouverez des informations actuelles sur la recherche, la formation et l'innovation